

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 9 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric BAINVEL

DÉLIBÉRATION : 2024-179

OBJET : MISE EN AFFECTATION DE VÉHICULES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BUDGET ANNEXE SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

DÉLIBÉRATION : 2024-179
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : MISE EN AFFECTATION DE VÉHICULES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BUDGET ANNEXE SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

La Ville de Saint-Herblain s'est engagée dans un effort de renouvellement de sa flotte automobile notamment par l'acquisition de véhicules électriques afin de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

Depuis la mise en place de la nouvelle convention entre la Ville et le CCAS au 1^{er} janvier 2024, un certain nombre de dépenses sont dorénavant pris en charge directement par les différents budgets du CCAS.

Ainsi, s'agissant des dépenses d'investissement, les budgets CCAS (pour le CLIC) et du SSIAD disposent depuis cette année d'un budget dédié pour l'acquisition de véhicules et financé par ailleurs par la Ville via une subvention d'équipement.

Plusieurs véhicules électriques et thermiques sont en cours d'acquisition pour l'année 2024 (2 pour le CLIC et 12 pour le SSIAD).

Par ailleurs, il est envisagé une mise en affectation de 5 véhicules thermiques actuellement dans le parc de la Ville vers le budget du SSIAD afin de pouvoir répondre au besoin du service.

Pour rappel, la mise en affectation permet à une collectivité de transférer la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien. La collectivité affectante conserve la propriété du bien : l'affectation n'empêche pas transfert de propriété.

L'immobilisation reste transcrite comptablement dans le patrimoine de la collectivité affectante sans qu'elle en conserve la jouissance. En parallèle la collectivité affectataire va intégrer l'immobilisation affectée dans son patrimoine sans pour autant en être propriétaire.

Ces biens affectés par la Ville de Saint-Herblain au CCAS, dont la liste est en annexe ci jointe, doivent donner lieu à une régularisation comptable par voie d'opération d'ordre non budgétaire à transmettre au comptable pour un montant d'affectation de 51 194,08 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- de décider de la mise en affectation au CCAS- Budget SSIAD des véhicules figurant en annexe de la présente délibération,
- de transmettre l'ensemble des éléments au comptable public afin qu'il procède aux écritures comptables d'ordre non budgétaire indiquées.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 09/12/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric BAINVEL

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/12/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/12/2024

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Bertrand AFFILÉ, Maire de SAINT-HERBLAIN, certifie qu'il convient de comptabiliser la mise en affectation des véhicules de la Ville au budget du SSIAD par voie d'opérations d'ordre non budgétaires pour la liste des véhicules déclinés ci-dessous.

Les écritures de mise en affectation sont les suivantes :

N° INVENTAIRE	DESIGNATION	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
		244	21828	281828	2494
MAN2015_0234	RENAULT TWINGO LIFE SCE 70 ECO2 4CV IMMATRICULATION DW-013-CG	8 353,56 €	8 353,56 €	8 353,56 €	8 353,56 €
MAN2018_0251	VEHICULE PEUGEOT 208 IMMATRICULATION FA-199-GT	10 754,68 €	10 754,68 €	10 754,68 €	10 754,68 €
MAN2020_0267	VEHICULE PEUGEOT 208 IMMATRICULATION FA-876-VV	10 695,34 €	10 695,34 €	8 556,28 €	8 556,28 €
MAN2020_0296	VEHICULE PEUGEOT 208 JLL IMMATRICULATION FA165XK VP 206	10 695,25 €	10 695,25 €	8 556,20 €	8 556,20 €
MAN2020_0297	VEHICULE PEUGEOT 208 JLL IMMATRICULATION FA-198-XK	10 695,25 €	10 695,25 €	8 556,20 €	8 556,20 €
		51 194,08 €	51 194,08 €	44 776,92 €	44 776,92 €

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Herblain, le

Le Maire de Saint-Herblain

Bertrand AFFILÉ

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

ANNEXE LISTE VEHICULES MIS EN AFFECTATION AU CCAS - BUDGET SSIAD DE SAINT-HERBLAIN

N° INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ENTREE	NATURE COMPTE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL MONTANT AMORTI	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2024	TYPE D'AMORTIS- SEMENT	DUREE AMORTIS- SEMENT
MAN2015_0234	RENAULT TWINGO LIFE SCE 70 ECO2 4CV IMMATRICULATION DW-013-CG	13/10/2015	21828/281828	8 353,56 €	8 353,56 €	-	LINEAIRE	5 ANS
MAN2018_0251	VEHICULE PEUGEOT 208 IMMATRICULATION FA-199-GT	24/10/2018	21828/281828	10 754,68 €	10 754,68 €	-	LINEAIRE	5 ANS
MAN2020_0267	VEHICULE PEUGEOT 208 IMMATRICULATION FA-876-VV	16/07/2020	21828/281828	10 695,34 €	8 556,28 €	2 139,06 €	LINEAIRE	5 ANS
MAN2020_0296	VEHICULE PEUGEOT 208 JLL IMMATRICULATION FA165XK VP 206	06/08/2020	21828/281828	10 695,25 €	8 556,20 €	2 139,05 €	LINEAIRE	5 ANS
MAN2020_0297	VEHICULE PEUGEOT 208 JLL IMMATRICULATION FA-198-XK	06/08/2020	21828/281828	10 695,25 €	8 556,20 €	2 139,05 €	LINEAIRE	5 ANS
				51 194,08 €	44 776,92 €	6 417,16 €		

Fait à Saint-Herblain, le

Le Maire

Bertrand AFFILÉ